



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Mise en œuvre du projet Territoire Zéro Non Recours

Au cours du printemps 2023, le Ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a publié un appel à projet intitulé « Territoire Zéro Non Recours ».

Dijon métropole a entendu y apporter une réponse à travers une candidature portant sa volonté de favoriser l'accès aux droits des publics, en prenant appui sur plusieurs séquences de travail partenariales.

Cette réponse fait sens dans la trajectoire de l'institution métropolitaine des dernières années qui a vu l'action sociale devenir l'un des sept axes du nouveau projet métropolitain.

Elle entre en cohérence avec l'accent mis sur l'accès aux droits, considéré comme l'un des fondements de la possibilité d'exercice d'une citoyenneté réelle.

La prise de compétences sociales a été l'occasion pour Dijon métropole de constituer un service social faisant émerger un nouveau profil, celui des agents d'accompagnement administratif, chargés d'apporter une réponse aux publics dans leurs démarches d'accès aux droits. Ces usagers se rendent dans l'un des huit Points d'Accès aux Droits maillant le territoire métropolitain pour bénéficier de cet appui.

Si l'activité des agents d'accompagnement administratif croît d'année en année, confirmant la pertinence d'avoir dédié une réponse spécifique au public perdu dans ses démarches administratives, elle ne permet cependant pas de résorber l'ensemble des situations de privation de droits.

En effet, nombreux sont les publics qui ne réalisent pas cette démarche en direction des institutions pour obtenir un appui et se trouvent tenus à distance des droits auxquels ils peuvent prétendre.

C'est précisément l'objet de la réponse de Dijon métropole au Territoire Zéro Non Recours : aller au-devant de ces publics afin de les rétablir dans leur juste droit.

Plusieurs études ont ainsi pu relever qu'un tiers des publics éligibles au Revenu de Solidarité Active n'en est pas bénéficiaire sur le plan national. Il existait 6 532 allocataires du RSA sur le territoire métropolitain en 2021. L'enjeu est donc réel.

L'appel à projet cible d'ailleurs cette allocation ainsi que la prime d'activité et l'Allocation Personnalisée pour le Logement.

L'ambition de Dijon métropole à travers sa proposition, retenue par l'État pour la période 2023-2025, s'attachera à faciliter l'accès à ces allocations mais visera une amélioration plus globale du rétablissement des publics dans leurs droits.

La présente convention rend compte de l'engagement de l'État à apporter des financements à hauteur de 515 000 € entre 2023 et 2025. Elle présente, également, les grandes actions qu'entreprendra Dijon métropole avec ses partenaires pour faciliter l'accès aux droits des publics qui en sont le plus éloignés.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport, et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie général,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions,
- **de percevoir** la subvention de 171 667 € en 2023.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN